

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5374

présenté par
Mme Thomin

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 8° En considérant l'ensemble de la chaîne de valeur ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur de la production agricole dans la souveraineté agricole et alimentaire de la France.

En effet, l'agriculture française est aujourd'hui dépendante à l'importation de soja, d'azote et de produits phytosanitaires. Une réelle politique de souveraineté agricole et alimentaire ne peut coexister avec des dépendances d'imports.

Cet amendement est travaillé en lien avec la Confédération paysanne du Finistère.